

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des
conseillers élus :
15

Séance du 12 avril 2018

Sous la présidence de M. **DEGRIMA** Daniel, Maire

Conseillers
en fonction :
15

ETAIENT PRESENTS : Mmes **PASCHETTO** Tania, **POHL** Carine,
SCHWARTZ Stéphanie, **SIGRIST** Lien, Mrs **AESCHELMANN** Jean-Claude,
BASTIAN Marc, **COURTOT** Jean-Claude

Conseillers
présents :
13

FRIEDERICH Jean-Luc, **PARUTTO** Pascal, **SCHLEISS**
Hervé, **TROESTLER** Mario et **WENDLING** Gilles

ABSENTS EXCUSES : M. **FRENZEL** Hubert, proc. Courtot
Mme **ANGSTHELM** Sophie, proc. Parutto
Secrétaire de séance : Mme **POHL** Carine

Ouverture de la séance à 20H10

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 21/02/2018
- Compte Administratif et Compte de Gestion 2017
- Affectation des résultats
- Fiscalité directe locale : Fixation des taux d'imposition 2018
- Budget Primitif 2018
- Emprunt 2018
- Achat de terrain – Compléments DCM
- Renouvellement du contrat complémentaire santé
- Convention accompagnement à la mise en place du RIFSEEP
- Subvention aux associations
- Motion Maintien de la trésorerie de Rosheim
- Divers

N°07/18 : Approbation du PV de la séance du 21/2/2018

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, moins 1 voix contre (Aeschelmann) approuve et adopte le procès-verbal de la séance du 21 février 2018.

N°08/18 : Compte Administratif 2017

Vu les articles L.2121-31 et L.2541-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire de l'ensemble des recettes et des dépenses enregistrées durant l'exercice 2017.

Monsieur Troestler Mario, Adjoint élu à l'unanimité, assure la Présidence, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 abstention (Parutto) décide,

D'APPROUVER et D'ARRETER le compte administratif 2017 du service Communal comme suit :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	774 718,95 €	655 660,13 €
Recettes	774 718,95 €	794 567,58 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		138 907,45 €
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	544 666,51 €	566 633,14 €
Recettes	544 666,51 €	372 021,92 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		194 611,22 €
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE		55 703,77 €

N°09/18 : Compte de gestion 2017

Monsieur Troestler Mario présente au conseil municipal le compte de gestion du service Communal de l'exercice 2017, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, moins 1 abstention (Parutto),

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

N°10/18 : Affectation des résultats

Monsieur Troestler Mario propose d'affecter les résultats 2017, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement à l'article ® 1068 du budget primitif 2018 - Service communal pour un montant de **138907,45 €** et de **REPORTER** le déficit d'investissement à l'article D 001 du budget primitif 2018 – Service communal pour un montant de **194611,22 €**.

N°11/18 : Taux d'imposition 2018

Compte tenu de la notification des bases d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018.

Vu la réunion de la commission Finances du 4 avril 2018 et sur proposition de M. le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de maintenir les taux précédemment fixés et de ne pas les augmenter et les fixer comme suit :

Libellé	Bases 2018	Taux 2018	Produits votés
Taxe d'habitation	1 330 000,-€	21,80 %	289 940,-€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 001 000,-€	13,55 %	132 636,-€

Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34 300,-€	92,60 %	31 762,-€
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)			
TOTAL des produits			457 338,-€

Le budget primitif 2017 prévoit ces recettes de la fiscalité d'un montant de 457 338,-€ aux comptes 73111. Le montant de 77325€ à reverser au titre du prélèvement GIR sera inscrit au compte 739221 du Budget Primitif 2018.

N°12/18 : Budget Primitif 2018

Vu la réunion de la commission Finances du 4 avril 2018

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le projet de Budget Primitifs 2018 du service Communal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2018 du service Communal.

Le budget primitif 2018 du service Communal se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	728 500,- €	709 624,58 €
Recettes	728 500,- €	709 624,58 €

N°13/18 : Emprunt 2018

Vu la réunion de la commission Finances du 4 avril 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide de contracter un emprunt relais à court terme, de moins d'un an, pour permettre l'acquisition de terrains pour un montant de 85.000,-€

Charge le Maire de solliciter différents organismes bancaires

Autorise le Maire à retenir la banque la mieux disante

Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N°14/18 : Achat de terrain – Complément DCM

Vu la délibération n°43/14 du 25 août 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide d'arrêter le prix d'acquisition de la parcelle n°190, section 8, au prix de 100,-€ l'are, soit 2489 euros au total.

Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N°15/18 : Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
VU la Directive [2004/18/CE](#) du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 12 avril 2018

VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire ;

AUTORISE le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation ;

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019.

DETERMINE, à l'unanimité moins 4 voix contre (Friederich, Parutto + proc. Angsthelm, Schleiss) et 1 abstention (Bastian), le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit (montant estimé) :

- Forfait mensuel en € par agent : 35,-€

N°16/18 : RIFSEEP : convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin

VU la mise en place du nouveau Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

VU la proposition d'accompagnement à la mise en place du RIFSEEP proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin

ENTENDU les explications du Maire

CONSIDERANT un montant de 1000,00 € TTC pour cette prestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de se faire accompagner par le centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise en place du RIFSEEP pour un montant de 1 000,00 € TTC
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion ainsi que tout autre document y afférent
- INDIQUE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018.

N°17/18 : Subvention aux associations

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide d'accorder une subvention de 230,- € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mollkirch, au titre de la subvention annuelle 2018. Madame Schwartz ayant quitté la salle.

Décide d'accorder une subvention de 230,- € à l'Association Arts et Culture de Mollkirch, au titre de la subvention annuelle 2018. Madame Schwartz, messieurs Bastian, Schleiss et Troestler ayant quitté la salle.

Décide d'accorder une subvention de 230,- € à l'Association Ze Hopla de Mollkirch, au titre de la subvention annuelle 2018. Monsieur Bastian ayant quitté la salle.

Motion : MAINTIEN DE LA TRESORERIE A ROSHEIM

EXPOSE PREALABLE

Face au projet de transfert de la gestion comptable et financière du secteur public local de la Trésorerie de Rosheim à celle d'Obernai, au 1^{er} janvier 2019, les élus de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim ont tenu à exprimer leur inquiétude quant à la poursuite de l'érosion des services publics dont la présence est la garantie du traitement équitable des populations en milieu rural.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'exprimer son opposition à cette continue régression des services publics et d'adopter la présente motion.

Les élus de la commune de Mollkirch s'alarment de voir s'éloigner un service de proximité utile à la démarche des habitants de son territoire :

- paiements de factures (crèches, cantines, frais de séjour à l'hôpital, eaux...),
- réclamations, modalités de paiement alors que de plus en plus de contribuables rencontrent des difficultés financières.

Les élus rappellent l'importance de ce service public pour les collectivités du territoire, qui trouvent dans la proximité de la Trésorerie de Rosheim, aide et soutien au quotidien :

- gestion des établissements publics (maison de retraite, hôpital, ...)
- rôle du comptable dans l'établissement des budgets communaux et intercommunaux ;
- gestion des paiements des salaires des employés communaux, intercommunaux et hospitaliers.

Les élus de la commune de Mollkirch manifestent, par la présente motion, le désaccord de voir s'éloigner de ses administrés et de la communauté de communes, le suivi, le conseil et le soutien dus par l'administration de l'État aux exécutifs des territoires ruraux.

En conséquence, il marque son opposition ferme et résolue à cet éventuel projet et demande le maintien de la Trésorerie de Rosheim.

ENTENDU l'exposé de M. le Maire ;

CONSIDERANT les conséquences d'une éventuelle fermeture de la trésorerie de Rosheim pour les administrés et la Commune, en termes notamment de recul du service public ;

CONSIDERANT la position unanime des élus du territoire de la CCPR, quant au maintien de la Trésorerie de Rosheim sur le territoire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sauf M. Parutto,

AFFIRME sa ferme opposition au projet éventuel de fermeture de la Trésorerie de Rosheim ;

DEMANDE, le cas échéant, qu'une concertation préalable soit engagée avec les élus du territoire et que les critères ayant abouti à cette intention de fermeture soient clairement affichés afin que soient entendues les conséquences néfastes qu'induirait cette fermeture.

DIVERS :

Bilan Lamimol, Chasse aux œufs.

Vide landau le 30 juin 2018.

Discussion autour d'un éventuel nettoyage de printemps et d'une aide à la déclaration des impôts à destination des personnes éprouvant des difficultés à l'effectuer par internet.

Intervention de M. Aeschelmann exprimant son opposition au projet Ecole.

Problème de revêtement de sol et de toboggans à l'aire de jeu.

Signature des comptes, budget et registre.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Mollkirch, le 16 avril 2018

Le Maire,
Daniel DEGRIMA